

De: "Claude Elsen" <claud.elsen@sicon. lu>
Date: vendredi 23 octobre 2026 22:05
A: "'SICONA Communes-Membres'" <SICONA-Communes-Membres@dippach. lu>
Objet: sicon. sud-ouest - convocation comité 10.11.2026
Pièces jointes: comité sicon. so - 10.11.26 - communes.pdf

Madame,
Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint, conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, copie de la convocation à la prochaine réunion du comité du SICONA Sud-Ouest, qui aura lieu, mardi, 10 novembre 2026 à 17.00 heures, à la Maison Communale à Bertrange, salle des cérémonies.

Je vous remercie de bien vouloir la publier, en vertu des dispositions légales.

Bien à vous.

Claude ELSÉN – secrétaire SICONA Sud-Ouest
15, route de Pétange
L-4645 NIEDERKORN
T. : +352 621 49 25 89
M. : claud.elsen@sicon. lu
M. : elsenclaud.146@gmail. lu

Séance du comité du SICONA Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à la Maison Communale à Bertrange, salle des cérémonies, le mardi, 10 novembre 2026 à 17.00 heures.**

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport de la séance du Comité du 9 juin 2026 – Approbation.
2. Projet de budget rectifié de 2026 et du budget de 2027 – Présentation.

La version du budget rectifié de 2026 et du budget de 2027 sera transmise via courriel, à titre de fichier PDF, dans les meilleurs délais. Les membres du comité qui désirent disposer d'une version papier du document, pourront le demander par courriel à l'adresse claud.elsen@siconalu auprès du secrétariat.

3. Personnel :
 - 3.1. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste à durée indéterminée de la carrière A1, à titre de 40 heures hebdomadaires, au niveau de la direction – Décision.
 - 3.2. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste à durée indéterminée de la carrière A1, à titre de 40 heures hebdomadaires, au niveau du service planification – Décision.
 - 3.3. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste à durée indéterminée de la carrière A1, à titre de 32 heures hebdomadaires, au niveau du service scientifique – Décision.
 - 3.4. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste à durée indéterminée de la carrière A1, à titre de 40 heures hebdomadaires, au niveau du service pédagogique – Décision.
 - 3.5. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste à durée indéterminée de la carrière A1, à titre de 40 heures hebdomadaires, au niveau du service en relation avec les conseillers du Pacte-Nature – Décision.
 - 3.6. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste à durée indéterminée de la carrière A2, à titre de 40 heures hebdomadaires, au niveau du secrétariat – Décision.
 - 3.7. Adaptation d'un poste existant de salarié à tâche intellectuelle au niveau du service pédagogique dans la carrière B1, par augmentation de 10 heures hebdomadaires – Décision.
 - 3.8. Création, sous le statut de salarié à tâche manuelle, de deux postes à durée indéterminée de salariés qualifiés, à titre de 40 heures par semaine, pour le service technique – Décision.
4. Décisions à l'appui du budget de 2027 :
 - 4.1. Adoption du tableau des contributions des communes membres en vertu de l'article 7.2.3.2. des statuts et mode d'attribution de ces dotations – Décision.
 - 4.2. Adoption des tarifs à appliquer lors de la facturation des prestations fournies par le SICONA Sud-Ouest avec création, respectivement modifications de certains tarifs - Décision.
 - 4.3. Etat des restants de l'exercice 2025 – Décision.
 - 4.4. Modification de la durée d'amortissement comptable d'un projet d'investissement (extension du CBIO) – Décision.
5. Projet de budget rectifié de 2026 et du budget de 2027 - Décision quant à l'approbation.
6. Finances : Affectation partiel du solde créditeur du « fonds de compensation » au capital par rapport à l'exercice 2026 – Décision.
7. Contrats et conventions :
 - 7.1. Contrat de bail entre le SICONA Sud-Ouest et un particulier, dans le cadre de la mise à disposition par la voie de location de fonds agricoles à Kehlen à ce particulier - Décision.
 - 7.2. Adaptation par voie d'avenant de la convention de coopération modifiée du 12 novembre 2015 entre le SICONA Centre et le SICONA Sud-Ouest – Décision.

- 7.3. Contrats dans le cadre du projet « Production de semences de plantes indigènes à partir de populations autochtones » avec des exploitants, producteurs – Décisions par rapport à de nouveaux contrats et à des résiliations.
- 7.4. Contrat dans le cadre du projet « Natur genéissen » avec la commune de Mamer – Décision.
- 7.5. Contrat dans le cadre du projet « Natur genéissen » avec un exploitant, producteur – Décision.
- 7.6. Contrat dans le cadre du projet « Natur genéissen » avec un commerce de boucher, en ce qui concerne l'utilisation du logo – Décision.

8. Divers.

Bertrange, le 23 octobre 2026
Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,

Le secrétaire,

(s.) Marc BISSEN

(s.) Claude ELSSEN

Remarques :

1. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection au Centre de Biodiversité, 12, rue de Capellen à Olm. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.
2. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA-Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.**